

RÈGLEMENT # 364-2024

**RÈGLEMENT # 364-2024 AFIN DE CONCORDER AU RÈGLEMENT MRC-888 DU
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL RÉVISÉ DE LA MRC DE
DRUMMOND**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'urbanisme doit concorder au schéma d'aménagement régional MRC-888 de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par Albert Lacroix le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adopté un premier projet de règlement le 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 7 octobre 2024 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adopté un deuxième projet de règlement le 7 octobre 2024;

Il est proposé par Albert Lacroix,
Il est appuyé par Louiselle Trottier
Et résolu

EN CONSÉQUENCE, Le Conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1- Le présent règlement s'intitule projet de règlement numéro 364-2024 amendant le règlement no. 364 intitulé règlement de zonage, afin de concorder au règlement MRC-888 du schéma d'aménagement régional révisé de la MRC de Drummond.

2- Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

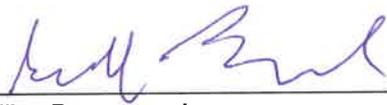
PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3- Les articles 5.11.5 à 5.11.7 sont abrogés.

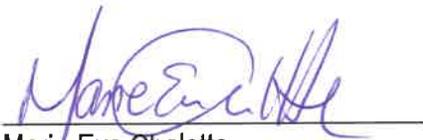
PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

4- Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

5- Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.



Gilles Beauregard
Maire
trésorière



Marie-Eve Cholette
Directrice Générale / greffière-

Avis de motion :	5 août 2024
Adoption du projet :	3 septembre 2023
Assemblée publique:	7 octobre 2024
Adoption du second projet :	7 octobre 2024
Adoption du règlement :	10 mars 2025
Certificat conformité MRC :	6 mai 2025
Publication :	3 juin 2025